

Going Home

La newsletter aide au retour de l'ODM et de l'OIM Berne N° 3/11

Editorial de décembre 2011

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'hébergement des requérants d'asile a été au cœur de nombreuses discussions cette année. En mai, la ministre de la justice Madame Simonetta Sommaruga a proposé que la majorité des requérants soit désormais hébergée dans des centres de la Confédération afin de raccourcir la durée des procédures d'asile. La mise en œuvre de ces propositions aurait des répercussions notoires sur l'aide au retour et les conseils en vue du retour. L'ouverture d'hébergements temporaires a d'ores et déjà nécessité des adaptations en raison du grand nombre de demandes d'asile. L'article en page 7 consacré au centre pour requérants d'asile ouvert au col du Jaun, dans le canton de Berne, donne un aperçu des expériences qui y ont été faites jusqu'à présent dans le cadre du conseil en vue du retour. A la mi-janvier 2012, l'ODM compte ouvrir un centre d'hébergement à Bettwil, dans le canton d'Argovie, qui devrait être en mesure d'accueillir 100 à 140 personnes. Les conseils en vue du retour seront appelés à y jouer également un rôle important.

Les 14 et 15 novembre 2011 a eu lieu à Varsovie une conférence internationale sur l'aide au retour. Organisée conjointement par la Pologne dans le cadre de sa présidence de l'UE et par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la manifestation a permis de procéder à des comparaisons intéressantes entre les activités d'aide au retour proposées en Europe (voir le compte rendu en page 5). Le dossier de la présente newsletter est consacré à cette thématique. Par ailleurs, deux articles portent sur les efforts entrepris en vue de parvenir à un régime européen uniforme en matière d'asile (page 5.) et sur les répercussions concrètes de la collaboration européenne dans l'optique des cantons (page 6).

Dans les pays de provenance, la prolongation imminente des programmes d'aide au retour en Guinée

et au Nigéria a été préparée. Deux comptes rendus de voyage de service font état de la situation sur place (pages 8 et 9).

Bonne lecture ! Je saisis l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresser d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour 2012. Je souhaite également vous remercier pour l'excellente collaboration tout au long de cette année.

Beat Perler, Chef de la Section Bases du retour et aide au retour

Contenu

1. Thème principal :

Aide au retour et asile en Europe

- Aide au retour à partir de l'Irlande, de l'Italie, de l'Autriche et des Pays-Bas
- Régime d'asile européen commun (SAEC)
- Conférence sur les retours volontaires depuis l'Europe

2. Échos des CVR et des CEP

- CVR Zurich
- Jaunpass

3. Aide au retour concrète

- Lomé, Togo

4. Programmes de pays et aide structurelle

- Voyage de service ODM-OIM au Nigéria
- Voyage de service ODM-OIM au Guinée

5. Divers

- Quoi de neuf ?
- Evénements



1. Thème principal : Aide au retour et asile en Europe

Divers pays européens ont mis sur pied des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration. L'Allemagne connaît l'aide au retour volontaire depuis 1979 et la Belgique depuis un bon quart de siècle. Pour sa part, la Suisse fêtera l'année prochaine le quinzième anniversaire de son aide au retour. Plus récemment, de nombreux autres Etats européens ont mis en place des programmes similaires, dernièrement en Grèce.

Mais en quoi consiste cette aide ? L'équipe de l'OIM Berne a fait son enquête et livre ici un aperçu des programmes réalisés en Autriche, en Italie, en Irlande et aux Pays-Bas.

Aide au retour volontaire à partir de l'Irlande

L'OIM Irlande réalise deux programmes d'aide au retour volontaire, l'un pour les personnes relevant du domaine de l'asile, l'autre pour les migrants vulnérables sans statut de séjour régulier. Les programmes sont financés par le département irlandais de la Justice et par le Fonds européen pour le retour. Les prestations portent sur le conseil, l'organisation du voyage, la réintégration et le suivi des cas.

Le programme destiné aux personnes vulnérables en situation irrégulière a été lancé en mars 2010. Le nombre de cas traités dépasse aujourd'hui celui du programme en faveur des requérants d'asile. Cette situation s'explique par la crise économique qui frappe l'Irlande et la baisse du nombre de demandes d'asile dans ce pays.

Le programme en faveur des personnes vulnérables s'adresse aux migrants répondant aux critères ci-après :

- problèmes de santé graves ou chroniques ;
- situation familiale vulnérable ;

- personnes âgées ;
- personnes retournant dans un pays en conflit ou sortant d'un conflit ;
- sans-abri et personnes très pauvres ;
- mineurs non accompagnés ou jeunes qui avaient été enregistrés jadis en tant que mineurs non accompagnés et qui participent actuellement au programme de santé irlandais ;
- victimes de la traite d'êtres humains.

Les personnes qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus peuvent adresser une demande de participation à titre exceptionnel auprès du département irlandais de la Justice. Par le passé, cette possibilité a été offerte par exemple aux étudiants étrangers en situation vulnérable ou aux victimes de la traite d'êtres humains originaires d'autres Etats membres de l'UE.

En 2011, l'OIM Dublin a soutenu, à ce jour, le retour de 339 migrants dans plus de 40 pays. Environ 60 % d'entre eux n'avaient pas de statut de séjour régulier, les autres étant des requérants d'asile. Les bénéficiaires de l'aide provenaient principalement du Brésil, de la Moldavie, de la Géorgie, du Nigéria et de la Mongolie.

Aide au retour volontaire à partir de l'Italie

L'Italie présente une dynamique migratoire très variée à laquelle correspondent des besoins tout aussi variés de la part des migrants, aussi bien en ce qui concerne l'assistance sur le territoire qu'en vue de leur retour volontaire dans leur pays d'origine. L'OIM Rome a ainsi développé plusieurs projets de retours volontaires assistés (RVA) visant à répondre aux spécificités liées à différentes catégories de migrants : migrants qui ont perdu leur travail suite à la crise économique, migrants vulnérables, ou nouvelle vague de migrants arrivés cette année suite aux événements qui ont secoué l'Afrique du Nord, et plus particulièrement la révolte tunisienne et la guerre en Libye.

Ces derniers, bien qu'ayant pour la plupart reçu un permis de séjour temporaire ou effectué une de-

mande d'asile, sont nombreux à vouloir rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons familiales ou par manque de perspectives, après s'être rendus compte de la difficulté de trouver un travail en Italie. Ces personnes sont alors aidées dans leur retour et reçoivent une aide financière visant à leur permettre de couvrir leurs premières dépenses une fois retournées dans leur pays d'origine.



© OIM 2011 - Ce bénéficiaire de l'aide italienne a ouvert une échoppe au Sénégal

Les migrants vulnérables ou ayant perdu leur travail ces dernières années sont pour leur part non seulement assistés dans leur voyage de retour, mais ils sont en outre soutenus en vue de leur réintégration dans leur contexte d'origine. Souvent, cette assistance prend la forme d'une aide à la mise en place d'une petite activité commerciale ou agricole, qui permet aux migrants de retour de subvenir à leurs besoins de base. Par ailleurs, les migrants vulnérables sont soutenus dans leurs soins médicaux, la location d'un logement ou d'autres biens de première nécessité, selon une évaluation de leurs besoins menée au cas par cas. L'OIM Rome travaille ainsi en étroite collaboration avec les missions de l'OIM et d'autres partenaires dans plus de 60 pays afin d'aider les migrants qui ont opté pour le retour volontaire à se réintégrer dans leur pays d'origine.

Aide au retour volontaire et soutien à la réintégration à partir de l'Autriche



© OIM 2011 - Une famille géorgienne bénéficiaire de l'aide au retour, avant son embarquement à l'aéroport de Vienne, en septembre 2011

Depuis onze ans, l'OIM Autriche gère, en collaboration avec le ministère fédéral autrichien de l'Intérieur (BM.I), le programme général humanitaire de retour en faveur des migrants dans le besoin qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine. Au fil du temps, ce programme a été complété par des prestations de réintégration fournies pour des pays donnés (par exemple la Moldavie et l'Afghanistan) afin d'atténuer la vulnérabilité des personnes concernées et de garantir un retour volontaire qui soit durable.

Actuellement, l'OIM Vienne mène quatre projets visant à soutenir les retours volontaires et la réintégration (AVRR) en Géorgie, au Kosovo, au Nigéria et en Russie (République tchétchène). Financés par le BM.I, le Fonds européen pour le retour et, en partie, par des länder, ces projets soutiennent les retours volontaires et la réinsertion socio-économique dans les pays mentionnés. Peuvent s'y inscrire les requérants d'asile, les réfugiés ainsi que les personnes protégées à titre subsidiaire ou qui ne sont pas ou plus autorisées à séjourner en Autriche.

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2011

Les conseils en vue du retour sont en règle générale dispensés par les centres de conseil mandatés par le B.M.I., par exemple Caritas ou l'Association des droits de l'homme. Les participants aux projets mentionnés sont encadrés par l'OIM à l'aéroport de Vienne avant leur départ, puis accueillis au lieu de destination. Si nécessaire, l'OIM organise aussi la suite du voyage. Suivant le projet, un entretien de monitoring ou d'information professionnelle a lieu déjà avant que la personne ne quitte l'Autriche.

En vue d'apporter un soutien aux conseillers en vue du retour, un atelier international a été organisé à leur intention en novembre 2011. Il a eu pour but de favoriser les échanges et la constitution de réseaux entre, d'une part, les acteurs autrichiens, d'autre part, les collaborateurs de l'OIM et des organisations partenaires opérant dans les pays concernés par les projets. A l'occasion de l'atelier, Andrea Götzelmann, cheffe de la Division du soutien au retour volontaire et à la réintégration auprès de l'OIM Vienne, a souligné à quel point une parfaite collaboration entre les acteurs autrichiens et ceux des pays d'origine des bénéficiaires du soutien contribuait au succès des projets de réintégration.

Pour de plus amples renseignements, prière de se référer à la newsletter des projets AVRR sur le site de l'OIM Vienne. Ce bulletin offre des informations détaillées et passionnantes sur les activités menées par l'OIM Vienne dans le domaine.

Aide au retour volontaire à partir des Pays-Bas

L'OIM est présente aux Pays-Bas depuis 1990. Elle y a son siège à La Haye et des antennes à Utrecht, Zwolle et Amsterdam. D'emblée, les activités de l'OIM Pays-Bas visent à favoriser les retours volontaires des migrants dans les meilleures conditions possibles. Le soutien comprend notamment le conseil en vue du retour volontaire, l'organisation logistique du voyage, le soutien et l'accompagnement lors de la réinsertion dans le pays d'origine.

En 1990, l'OIM Pays-Bas a lancé le projet REAN (Return and Emigration of Aliens from the Netherlands) qui permet aux migrants et aux requérants d'asile démunis de retourner dans leur pays d'origine. Par ailleurs, l'OIM Pays-Bas met en œuvre avant tout des projets tendant à garantir la réintégration des migrants dans leur pays d'origine.

Entre autres activités, l'OIM Pays-Bas assure le conseil et le suivi des migrants souffrant d'une maladie chronique, des migrants mineurs non accompagnés, des victimes de la traite d'êtres humains ainsi que des familles et des personnes isolées qui n'ont pas de statut de séjour régulier aux Pays-Bas.



© OIM 2011 - Bénéficiaire de l'aide néerlandaise au retour signant son contrat de réintégration auprès de l'OIM Skopje

Par ailleurs, l'OIM Pays-Bas mène des projets de retour et de réintégration en faveur des ressortissants de la Sierra Leone, de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan et de l'Irak. Grâce au soutien complémentaire octroyé par les projets de réintégration, les migrants peuvent par exemple fonder une petite entreprise ou financer une formation. En 2010, l'OIM Pays-Bas a soutenu et accompagné le retour et la réintégration de 3064 migrants.

Régime d'asile européen commun (SAEC) : de quoi s'agit-il et quelles en sont les répercussions en Suisse ?

*Cristina Bognuda Mariotta,
Section Europe ODM*

Lors de sa réunion extraordinaire des 15 et 16 octobre 1999, à Tampere, le Conseil européen a décidé la mise en place d'un régime d'asile européen commun (SAEC). L'UE entend créer ainsi un espace dans lequel toutes les demandes d'asile seront traitées de la même manière et les personnes à protéger soumises aux mêmes standards. A cette fin, des normes minimales européennes ont été fixées. En outre, la lutte contre les demandes multiples peut s'appuyer désormais sur des réglementations communes. Par ailleurs, les actes juridiques existants sont actuellement révisés aux fins d'harmonisation. L'UE compte mettre en place le SAEC d'ici à la fin 2012.

Dans le cadre de l'association à Dublin, la Suisse est concernée uniquement par le règlement Dublin II et le règlement «Eurodac», ainsi que par leurs ordonnances d'exécution. Les réglementations en question visent à lutter contre les demandes multiples dans les Etats parties. L'espace Dublin devrait englober sous peu 31 Etats, soit les 27 pays membres de l'UE, la Norvège, l'Islande, la Suisse ainsi que la Principauté de Liechtenstein vraisemblablement à compter de la fin 2011. Comme par le passé, un requérant d'asile peut demander qu'un Etat Dublin le protège contre les persécutions. En vertu du système Dublin, il peut cependant arriver qu'un autre Etat partie ait compétence pour effectuer la procédure d'asile et rendre la décision définitive. Si un requérant s'est vu refuser sa demande d'asile, aucune procédure d'asile ne sera plus ouverte dans un autre Etat Dublin. En principe, toute personne déposant une demande d'asile dans l'espace Dublin ou traversant illégalement une frontière extérieure fait l'objet d'une saisie dactyloscopique enregistrée dans le système central EURODAC. Ainsi, il est possible d'établir si un requérant a déjà fait l'objet d'une procédure d'asile dans un autre Etat Dublin ou s'il est entré illégalement dans l'espace Dublin,

ce qui permet de déterminer quel est l'Etat Dublin compétent.

Suite à l'accord d'association à Schengen, la Suisse a repris la directive sur le retour, qui vise à harmoniser la procédure de renvoi des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. En particulier, elle fixe des normes minimales pour les décisions de renvoi, leur exécution, la rétention des personnes tenues de quitter l'espace Dublin et les interdictions d'entrée. Les autres directives de l'UE relatives aux normes minimales applicables dans le domaine de l'asile (directive sur l'accueil des demandeurs d'asile, directive de qualification et directive sur la procédure) ne sont pas parties intégrantes de l'acquis de Schengen/Dublin et ne sont par conséquent pas contraignantes pour la Suisse. Cependant, le système d'asile suisse est étroitement lié aux systèmes des pays membres de l'UE en raison des accords de Dublin. C'est pourquoi la Suisse soutient les efforts déployés au sein de l'UE en vue d'harmoniser les normes.

A cet égard, un rôle important revient au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), qui a précisément pour mission de promouvoir l'harmonisation des pratiques d'asile dans les Etats membres et de soutenir les Etats membres qui sont exposés à une forte poussée migratoire. A l'instar des autres Etats associés à Dublin, la Suisse peut participer aux activités de l'EASO avec le statut d'observateur. Le 6 juillet 2011, le Conseil fédéral a adopté un mandat en vue de négocier la participation de la Suisse à l'EASO.

Conférence sur les retours volontaires depuis l'Europe

Claire Potaux, OIM Berne

L'ODM (Thomas Lory) et l'OIM Berne (Claire Potaux) ont participé à la conférence « Assisted Voluntary Return and Reintegration as a humane and sustainable way to return home » le 14 et 15 novembre à Varsovie. Cette conférence a été organisée par la Présidence polonaise de l'Union européenne et l'OIM Pologne dans le cadre du projet financé par la Commission européenne intitulé « Increasing effec-

tiveness of actions in the field of assisted voluntary returns ».

Plus de 100 personnes ont participé à cette conférence venant de 33 pays différents (plusieurs pas de l'Union Européenne, Norvège et Suisse ainsi que quelques pays d'origine comme Afghanistan, Géorgie, Moldavie) avec des représentants des autorités chargées de l'aide au retour ainsi que des représentants d'ONGs et de l'OIM des pays concernés.

Les présentations ont porté sur tous les aspects de l'aide au retour et à la réintégration en présentant des exemples concrets de nombreux pays participants sur les bonnes pratiques en Europe, la possibilité de garantir aux migrants un retour humain et efficace, les partenariats pour l'information et le conseil, l'assistance spécifique des migrants vulnérables.

Le 2ème jour a été placé sous la perspective des pays d'origine avec des présentations sur la coopération avec les pays d'origine ainsi que l'évaluation et le monitoring.

Cette conférence a permis un échange fructueux entre les participants sur les activités en cours, les activités novatrices de certains pays ainsi que la globalité des thématiques liées à l'aide au retour volontaire et à la réintégration. La Pologne en choisissant cette conférence comme une des activités phare de sa présidence de l'UE a souligné l'importance de l'aide au retour volontaire ainsi que son soutien à l'OIM pour sa mise en œuvre opérationnelle.



2. Échos des CVR et des CEP

Cas Dublin ayant quitté la Suisse à partir du canton de Zurich en 2011 : expériences et évaluation

Gabriela Diodà, CVR Zurich

Cette année, 33 personnes frappées d'une décision Dublin sont retournées dans leur pays d'origine jusqu'à la mi-novembre. Une partie d'entre elles a bénéficié d'une aide au retour médicale. Dans deux cas, il n'a pas été possible de fournir tous les médicaments requis en raison de l'aide médicale réduite.

La majorité des personnes provenait des Balkans (17 personnes) et de la Tunisie (8), les autres de Géorgie, du Nigéria, de la Mongolie et de l'Irak.

Les motifs conduisant les cas Dublin à retourner dans leur pays d'origine varient. Les Tunisiens ont affirmé qu'ils étaient las d'être déplacés d'un endroit à l'autre. Certains ont argumenté qu'ils n'avaient pas trouvé de travail en Italie. De nombreux clans Roms provenant des Balkans ont simplement indiqué qu'ils souhaitaient rentrer chez eux, sans donner de raisons particulières. La plupart d'entre eux avait longtemps voyagé en Europe et perdu tout espoir de mener une vie réglée. De manière générale, ces cas Dublin nous ont donné l'impression que nous avions de plus en plus souvent affaire à des personnes épuisées et désillusionnées, dont certaines étaient même atteintes psychologiquement.

Cependant, leur situation ne diffère pas fondamentalement de celle des retours ordinaires. Parmi ces derniers, on trouve également des personnes en mauvaise condition, mais dans leurs cas d'autres motifs entrent encore en jeu.

Il est difficile d'obtenir les papiers pour les Nigériens, mais des solutions ont pu être trouvées en collaboration avec la section compétente de l'ODM. L'organisation du retour des Tunisiens ne fonctionne

Going Home

Newsletter aide au retour décembre 2011

pas de manière optimale non plus. En effet, il faut avoir réservé le vol avant que le consulat n'établisse un laissez-passer. Une conséquence en est une hausse des « no shows ».

Depuis le début de l'année, un nombre croissant de personnes (cas Dublin) originaires du Maghreb se sont annoncées pour se renseigner sur le montant de l'aide au retour. Elles ont été déçues d'apprendre que l'aide s'élevait à 500 francs au maximum. Une partie d'entre elles pensait que le programme spécifique au Maghreb était encore en voie de réalisation ou qu'elles pourraient obtenir une aide en vue de réaliser un projet. Il convient de signaler que nous avons pu nous entretenir avec ces personnes sans difficulté en italien et qu'elles ont déposé leur demande d'asile en Suisse voici deux à trois mois seulement.

OIM – REZ col du Jaun

Jean Quartarolo, OIM Vallorbe

« Là-haut sur la montagne, l'était un vieux chalet » dit la fameuse chanson ; depuis le mois d'août 2011, il y a également un centre pour requérants d'asile. En effet, à 1508 m. d'altitude, à cheval entre les cantons de Berne et Fribourg, une structure a été ouverte afin d'héberger une cinquantaine de requérants provenant principalement du CEP de Vallorbe. Cette nouvelle structure a notamment pour but de soulager le CEP de Vallorbe en termes de capacités d'hébergement.



Dans ce contexte très particulier, le REZ sur le col du Jaun a débuté dès l'arrivée des premiers requérants, à savoir le 31 août 2011.

Pour le conseiller OIM REZ, il s'agit avant tout de les écouter et de les informer quant à l'option d'une aide en vue du retour. Les discussions sont toujours animées, fructueuses et empreintes de respect. En effet, même si l'option du REZ n'a été choisie que par très peu de requérants, tous ont apprécié le fait qu'un interlocuteur officiel se déplace et réponde aux questions relevant de sa compétence.

Il est vrai que de nombreuses questions posées par les requérants restent sans réponse puisqu'elles renvoient aux raisons du transfert vers ce lieu éloigné de tout et au choix des personnes (pourquoi moi ? pourquoi m'a-t-on envoyé ici ?).

Des affiches et des flyers relatifs à l'aide au retour sont à disposition dans le centre, afin de susciter un intérêt auprès des requérants. En outre, le service de l'assistance contacte régulièrement le conseiller OIM quand un requérant désire obtenir des informations complémentaires sur l'option d'un retour assisté et en dignité dans son pays.

Il faut avouer que proposer le REZ dans ce contexte est difficile car les requérants sont généralement dans l'attente d'un prochain transfert dans une structure cantonale ; de plus, la pression du groupe a pour conséquence qu'il est difficile pour un requérant d'afficher son choix de rentrer au pays quand ses compatriotes, ou plus généralement les autres requérants, lui déconseillent de faire un tel choix. En effet, dans ce cadre où la promiscuité est si forte, la pression du groupe joue un rôle déterminant.

A ce jour, de nombreuses personnes ont montré de l'intérêt pour l'aide au retour, mais peu, il est vrai, ont choisi cette option. Actuellement, un ressortissant d'Afrique subsaharienne est inscrit au programme d'aide en vue du retour ; il prépare actuellement sa réintégration professionnelle avec le conseiller.

3. Aide au retour concrète

Togo, Lomé

En avril 2009, Madame A. est retournée volontairement dans son pays d'origine, le Togo, en compagnie de sa fille. Lors du conseil en vue du retour, Madame A. avait émis le souhait de pouvoir bénéficier d'une aide individuelle en vue d'ouvrir un comptoir de boissons à Lomé, ce qui lui permettrait de gagner sa vie. A cette fin, elle a établi un plan d'affaires, qui a obtenu l'aval de l'ODM.

Vu que l'OIM n'a pas d'antenne au Togo, c'est son bureau ghanéen, sis à Accra, qui a aidé Madame A. à réaliser son projet de réintégration, c.-à-d. à ouvrir son échoppe.

Outre des boissons, Madame A. vend des denrées alimentaires et des articles de ménage. Le magasin marche bien. A telle enseigne qu'elle a pu engager un membre de sa famille. Grâce aux recettes, Madame A. peut non seulement subvenir à ses besoins et à ceux de sa fille en bas âge, mais aussi soutenir financièrement sa mère. Actuellement, Madame A. et sa fille vivent chez son frère.

Madame A. est satisfaite du conseil en vue du retour qu'elle a obtenu en Suisse et du soutien apporté par l'OIM d'Accra. Son principal souci concerne aujourd'hui le système de la santé. Souffrant d'un glaucome, elle est en effet tributaire de médicaments qui sont très chers. Malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face, Madame A. est contente de son sort et ne souhaite plus quitter le Togo.

4. Aide structurelle et prévention de la migration irrégulière (PiM)

Voyage de service ODM-OIM au Nigéria en novembre 2011

Délia Baumgartner ODM et Sonja Kyburz OIM

En novembre 2011, des collaboratrices de l'ODM (Section Etats tiers et Etats de provenance) et de l'OIM Berne ont entrepris en commun un voyage de service au Nigéria. Il a eu pour objectif d'évaluer le programme d'aide au retour au Nigéria, qui avait été lancé en 2005. Entrepris en 2008, le précédent voyage effectué dans le cadre dudit programme avait été axé surtout sur le dialogue avec les partenaires étatiques. Cette année, il s'est agi plutôt d'entrer en contact avec des participants aux projets. En outre, des réunions ont eu lieu avec des partenaires étatiques et non étatiques.



Intéressant ! La personne retournée explique à Sonja Kyburz et Délia Baumgartner les avantages de la gaine de son portable

La délégation a rendu visite à 13 projets d'affaires à Lagos, à Benin City et à Abuja. En outre, une table ronde a permis de réunir, à Lagos, une vingtaine de personnes qui sont retournées au Nigéria dans le cadre du programme. Ces rencontres ont permis de discuter de l'utilité de l'aide à la réintégration et des chances et difficultés lors de la mise en œuvre

des projets professionnels. Il en est ressorti qu'une bonne planification, la participation à la formation en gestion d'affaire offerte par SMEDAN et la mise en œuvre des connaissances qui y ont été acquises avaient énormément contribué au succès des micro-entreprises.

Voyage de service OIM-ODM en Guinée en octobre 2011

Délia Baumgartner ODM et Annika Lenz OIM

A la mi-octobre 2011, des collaboratrices de l'ODM et de l'OIM Berne ont entrepris en commun un voyage de service en Guinée. Il a eu pour objectif d'évaluer, d'une part, le programme d'aide au retour qui avait été lancé en 2005, d'autre part, le programme d'aide structurelle pour l'octroi de microcrédits que l'ODM et l'OIM Conakry financent depuis 2007 conjointement avec des institutions locales.

Ce voyage a été entrepris la semaine qui a suivi la conclusion d'un accord migratoire entre la Guinée et la Suisse. Signé le 14 octobre 2011, à Conakry, par Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cet accord repose sur le principe « Migration et développement » et sa portée va au-delà des accords de réadmission classiques. Il contient notamment des dispositions sur la réintégration de personnes retournant volontairement dans leur pays. Il vise aussi à renforcer l'infrastructure des autorités compétentes en matière de migration (appui technique dans la lutte contre les migrations irrégulières, renforcement des contrôles à la frontière, formation, etc.). A l'occasion de son déplacement à Conakry, Madame Sommaruga a également rendu visite à des participants au programme d'aide au retour en Guinée. En outre, une rencontre a été organisée avec le bureau de l'OIM à Conakry.

Le voyage de service a comporté une réunion avec le bureau de l'OIM à Conakry et des visites, dans la capitale Conakry et les villes de province Boké, Sangarédi et Faranah, à des bénéficiaires de l'aide au retour. Ces derniers, pour la plupart des hommes jeunes, exercent diverses activités. Les uns ont ouvert un magasin d'alimentation ou de vêtements, un

travaille au marché avec son frère comme grossiste de riz et un autre encore s'est associé à son frère qui exploite un commerce de boissons en gros. Cette dernière entreprise prospère à tel point que les deux frères ont pu étendre leur affaire au commerce de matériaux de construction.



Une bonne entente : Annika Lenz (OIM Berne), Marie Louise Haba (OIM Conakry), Délia Baumgartner (ODM), Abdoulaye Diallo (OIM Conakry), Alpha Barry (OIM Conakry)

Outre les principaux ministères sis à Conakry, la délégation a rencontré, dans quatre villes, des partenaires locaux du programme d'aide structurelle pour l'octroi de microcrédits. Par ailleurs, elle a visité les affaires nouvellement ouvertes ou agrandies par des jeunes gens qui ont suivi, dans le cadre de programme, une formation à l'entrepreneuriat puis obtenu, sur demande, un microcrédit (voir article suivant).



© IOM 2011 - Bénéficiaires de l'aide au retour ayant ouvert des commerces de gros, l'un de riz, l'autre de boissons

Aide structurelle en Guinée

Depuis 2007, l'ODM finance en Guinée un projet d'aide structurelle destiné à aider les jeunes des régions structurellement faibles à voler de leurs propres ailes. Dans sept provinces de l'hinterland, l'OIM coordonne une formation qui est dispensée par l'agence locale « Pride Formation ». Au terme de la formation, les participants ont la possibilité de développer un plan d'affaires et requérir un microcrédit auprès du second partenaire local de l'OIM, le Crédit Rural. Les inscriptions et les demandes de crédit dépassent largement l'offre. Les jeunes qui ont participé au projet dans les diverses villes étaient fiers d'avoir suivi la formation et, pour une partie d'entre eux, de diriger une affaire déjà florissante.

Au moyen du crédit de 700 francs qui a été accordé à chacune d'entre elles, des jeunes entrepreneuses ont rénové un restaurant, réaménagé un salon de beauté, agrandi un commerce d'huile de palme au marché de Faranah ou encore meublé une école. Quatre jeunes hommes se sont quant à eux associés en vue d'ouvrir une station de lavage de voitures en plein air, mais disposant d'un lieu d'attente ombragé pour les clients. Les petits extras, expliquent-ils, ce sont le café servi aux clients qui attendent leur tour et le désodorisant aspergé sur les voitures fraîchement lavées.



© IOM 2011 - Participants au projet de formation

5. Divers

Quoi de neuf ?

Nouveau site Web consacré aux retours volontaires en Europe

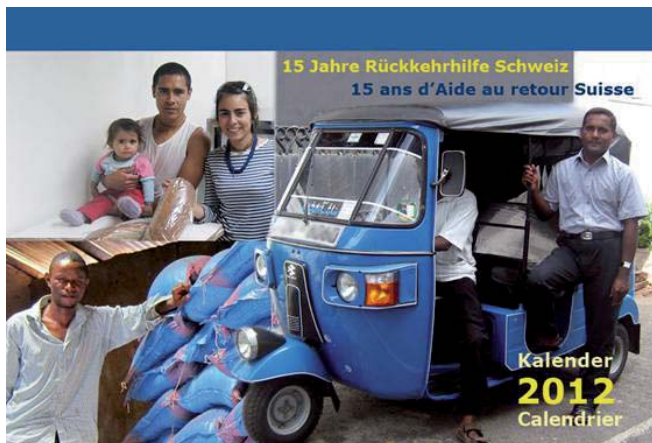
A partir de l'année prochaine, un nouveau site Internet appelé « Voluntary Return European Network (VREN) » fournira des informations sur les programmes d'aide au retour volontaire réalisés par les Etats membres de l'UE ainsi que par la Suisse et la Norvège. Ce projet est financé par la Commission européenne et par des contributions de divers pays européens. La Suisse y participe modestement. Coordonné par le bureau de l'OIM à Rome, le projet d'une durée de deux ans sera lancé début 2012.

Youproject

Le 27 octobre 2011, l'OIM Berne et l'ODM ont mis en exploitation un nouveau site Internet à l'adresse www.youproject.ch. On y trouve des photos et des petits films présentant des projets réalisés par des personnes qui sont rentrées dans leur pays d'origine en bénéficiant d'une aide au retour.

15 ans d'Aide au retour Suisse

En diffusant, le 15 janvier 1997, la directive concernant l'aide au retour individuelle et la directive sur les conseils en vue du retour, la Confédération a, d'une part, lancé l'aide au retour en faveur des requérant d'asile, d'autres part, institutionnalisé au niveau suisse le conseil en vue du retour. L'ODM fête cet anniversaire en consacrant un calendrier de l'année 2012 aux personnes ayant bénéficié d'une aide au retour.



Evénements

Journée d'information à Berne destinée aux services-conseils en vue du retour et aux sections régionales du Domaine de direction Asile et retour

Ayant eu l'occasion de faire connaissance à l'occasion de la journée du 26 mai 2011, les conseillers des CVR et les nouveaux spécialistes de l'aide au retour travaillant à l'ODM se sont rencontrés une nouvelle fois le 27 octobre 2011. L'auditoire de la société Ascom était parfaitement équipé pour cette journée d'information multimédia. Un premier volet a été consacré au site Internet youproject.ch créé par l'OIM Berne, sur lequel on trouve des photos et des films présentant des projets réalisés au titre de l'aide au retour. Ainsi, les personnes intéressées et plus particulièrement celles qui envisagent de retourner volontairement dans leur pays peuvent se renseigner moyennant quelques clics de souris sur des projets couronnés de succès.

Ensuite, la projection d'un film consacré au programme d'aide au retour au Nigéria a permis de prendre connaissance des commentaires de l'OIM Nigéria sur le programme et d'entendre des participants ravis de présenter leurs projets d'affaires. La version définitive du film sera disponible l'année prochaine en DVD.

La manifestation a offert à la Section Etats tiers et Etats de provenance la possibilité de présenter ses tâches. Elle a notamment compétence pour les accords en matière migratoire, les partenariats migratoires et la collaboration avec les organisations internationales. En outre, elle est responsable de la conception des programmes spécifiques à des pays et du financement des projets d'aide structurelle.

Après la partie officielle, les participants à la journée ont pu échanger leurs impressions autour d'un buffet dînatoire.

Réunion à Berne-Wabern

Une nouvelle séance d'information aura lieu le 7 juin 2012 à Berne-Wabern.

Impressum

| | |
|----------------|--|
| Éditeur: | ODM et OIM, Aide au retour communication (RüKo) |
| Rédaction: | Sonja Kyburz, OIM Annika Lenz, OIM Thomas Lory, ODM |
| Collaboration: | Katharina Schnöring, OIM |
| Photos: | © OIM |
| Layout: | ODM |
| Contact: | ODM: 031 325 11 11 OIM: 031 350 82 11 |
| E-Mail: | info@bfm.admin.ch bern@iom.int |
| Internet: | www.ch.iom.int www.bfm.admin.ch |